

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi six septembre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 01/09/2021.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, DOUCET Antoine, DUBOIS Cyrille, BUREAU Antoine, DURAND Mathieu, POUPEAU Stéphane, GATEFIN Bertrand, JACQUET Stéphane ; Mmes BAUDAIS Alexandra, LAGNY Peggy, GASNAULT Ella, MARCHAND Marie, VIALLES Élisabeth, HARPIGNIES Aurore, DUPUY Charline, AUGU Johanna, GUÉRET Stéphanie.

Etaient absents excusés : M. MAUPTIT Sébastien, M. COIREAU Jérôme, Mme BIRAUD Marie-Hélène et Mme GOUALLIER Noëlle.

Pouvoirs : COIREAU Jérôme à VIALLES Élisabeth
GOUALLIER Noëlle à JACQUET Stéphane
BIRAUD Marie-Hélène à LAGNY Peggy
MAUPTIT Sébastien à GIRARD Yannis

Secrétaire de séance : Mme MARCHAND Marie.

Ordre du jour :

- * Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Consultation communale Avis de la commune
- * Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) : Groupement "pôle énergie Centre" pour la fourniture d'électricité à compter du 1er janvier 2023
- * Tableau du personnel : Modifications

Questions diverses :
Commerce
Élections 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, tient à préciser que les photographies prises lors des manifestations dans les lieux publics et diffusées sur les outils de communication de la commune ne sont pas soumises à autorisation dès lors que les personnes ne sont pas isolées et identifiables. (Code civil. Livre Ier : Des personnes (Articles 7 à 515-13)).

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) : CONSULTATION COMMUNALE
AVIS DE LA COMMUNE**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle l'historique de l'élaboration à savoir ; l'arrêté préfectoral en date du 10 mars 2016 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat mixte Touraine du Sud ; la délibération du Conseil communautaire de prescription d'élaboration du SCoT en date du 2 novembre 2017 déterminant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;
la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2019 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de Loches Sud Touraine ; la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2021 relative au bilan de concertation et à l'arrêt du projet du SCoT de Loches Sud Touraine ; le projet d'arrêt du SCoT notifié par lettre recommandée avec accusé réception en date du 15 juillet 2021 et reçu par la commune le 19 juillet 2021 ;

Il rappelle que l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été prescrite par délibération du Conseil communautaire du 2 novembre 2017. Suite à cela, des débats et réunions publiques se sont tenus au long de son élaboration, notamment concernant les phases de diagnostic/PADD ou phase DOO.

Initialement prévu courant 2020, l'arrêt du SCoT a été différé pour être approuvé par délibération du Conseil communautaire le 6 mai 2021. Il a alors été fait un bilan de la concertation qui s'est déroulée depuis 2017, en rappelant les observations reçues par la Communauté de communes, et en exposant le contenu arrêté du SCoT, entre structure et contenu du PADD, du DOO, aménagement commercial, tourisme, agriculture etc

En application de l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme, la Communauté de communes soumet pour avis aux communes et groupements de communes membres de l'établissement public le projet arrêté du SCoT placé en annexe de cette délibération.

Les communes devront rendre leur avis au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet de schéma. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

A la lumière de la notification du projet arrêté du SCoT reçu le 19 juillet 2021 à la mairie, il est proposé au Conseil municipal d'y apporter un avis favorable ou défavorable.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle la modification suite à son intervention auprès du Conseil communautaire du volume de constructions possibles pour le bassin de communes afférent à Tauxigny-Saint-Bauld.

Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de révision du Plan Local D'Urbanisme (P.L.U.) dans les trois ans après l'adoption du SCoT et ou de l'adoption d'un PLU intercommunal (P.L.Ui).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, apporte un avis favorable au projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Loches Sud Touraine reçu le 19 juillet 2021 en mairie.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (SIEIL) :
GROUPEMENT "POLE ENERGIE CENTRE" POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE
A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023**

La disparition progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz naturel et d'électricité conduit bien souvent les collectivités et leurs établissements publics à devoir mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.

Dans ce contexte, les syndicats d'énergie de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir proposent aux collectivités de rejoindre leur groupement d'achat "Pôle Energie Centre" en vue de leur permettre d'organiser la fourniture en électricité et en gaz naturel de leurs sites et de leurs équipements et d'accéder aux offres les plus pertinentes des fournisseurs d'énergie.

Les marchés d'achat d'électricité et de gaz naturel conclus par le groupement "Pôle Energie Centre" prendront effet pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2023. Les collectivités intéressées par cette démarche doivent :

- adhérer par délibération au groupement
- donner mandat pour permettre l'accès aux données énergétiques.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle que la commune de Tauxigny-Saint-Bauld est adhérente bénéficiaire du service d'achat d'électricité depuis 2020 et n'est pas concernée pour le gaz.

Le prestataire actuel est Plüm énergie.

Il demande si le Conseil Municipal souhaite continuer à adhérer au groupement pour l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'il donne mandat pour permettre l'accès aux données énergétiques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la collectivité dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la collectivité,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

TABLEAU DU PERSONNEL : MODIFICATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,
 Vu les précédents tableaux des effectifs,
 Vu les avancements de grade, la création de nouvelles missions, les réussites aux concours,
 M. le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 06/09/2021 pour intégrer les modifications concernant le personnel. En effet, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, détaille les modifications à savoir :

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour l'agent qui remplacera Mme Odile MICHAUT, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe qui fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2021. Son poste est donc par ailleurs supprimé.
- le réajustement des volumes horaires contractuels des agents en contrat à durée déterminé intervenant à l'école pour les adapter aux besoins de service
- la création d'un poste d'intervenante sur la pause méridienne
- la modification de volume horaire d'un agent technique territorial pour adaptation aux besoins des services
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 28 heures hebdomadaires pour pérenniser à terme au sein de la commune un agent pour le ménage dans les bâtiments communaux (Salles, école, mairies, bibliothèque, vestiaires et club house, etc...). Cette création entraînera la suppression de l'un des deux postes contractuels sur cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications et décide d'établir le tableau des emplois et des effectifs de la Commune de Tauxigny-Saint-Bauld comme suit à compter du 06/09/2020.

<i>EMPLOIS</i>	<i>NOMBRE</i>	<i>HORAIRES</i>	<i>POURVUS OU NON</i>
PERSONNEL TITULAIRE			
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} classe</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} classe</i>	1	12 H 30 / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL</i>	1	28H30 /35 H	Pourvu
<i>AGENT DE MAITRISE</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} classe</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	35 H / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	28 H / 35 H	Non pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	12 H /35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	8 H 20 /35 H	Pourvu
<i>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE ECOLE MATERNELLE PRINCIPAL 1^{ère} classe</i>	2	31 H / 35 H	Pourvu
PERSONNEL NON TITULAIRE			
<i>INTERVENANTE SUR LA PAUSE MERIDIENNE</i>	2	7 H 36 / 35 H	Pourvu

<i>INTERVENANTE SUR LA PAUSE MERIDIENNE</i>	1	6 H 20 /35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	16 h 15 / 35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	16 h 15 /35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	2	28 H 00 /35 H	Pourvu
<i>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</i>	1	7h41 / 35 H	Pourvu

Les fonds nécessaires seront inscrits au budget communal, chapitre 012.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, demande si la commune n'aurait pas besoin de quelqu'un en supplément pour l'entretien des voiries et de l'espace public car dans de nombreux endroits l'herbe est très présente.

M. MALVILLE Gilles, Adjoint au maire, tient à signaler que les conditions météorologiques furent particulières cet été avec beaucoup d'humidité associée aux températures correspondantes à la saison ce qui a considérablement favorisé une repousse rapide.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle par ailleurs que la fin de la possibilité d'utilisation des produits phytosanitaires a entraîné une diminution de l'efficacité dans le traitement des herbes.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, estime qu'il faudrait faire du préventif dans les aménagements pour s'adapter à cette contrainte.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au Maire, estime qu'il faut prendre l'habitude de nettoyer devant chez soi.

Mme GUERET Stéphanie, Conseillère municipale, constate que dans les lieux-dits les habitants nettoient.

M. DOUCET Antoine, Conseiller municipal, rappelle que normalement cela doit être fait jusqu'au fil d'eau.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que la commune est dans l'attente de la connaissance de la date de l'arrivée de Mme Agnès CHANTREAU recrutée en remplacement de Mme Odile MICHAUT. Mme CHANTREAU est actuellement employée par la commune de Cormery à l'agence postale communale de Cormery. Sa mutation a été demandée à la commune de Cormery. Ses horaires actuels sont le matin. Dans l'attente de sa mutation, il est envisagé d'ouvrir l'agence postale communale de Tauxigny-Saint-Bauld pour quatre après-midis par semaine dans le cadre d'un contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} octobre et jusqu'à la date de mutation.

QUESTIONS DIVERSES

COMMERCE :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe qu'il est envisagé une inauguration du Commerce multiservices le 30 octobre si tous les principaux financeurs du projet peuvent être présents.

M. GIRARD Yannis, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle que l'ouverture du commerce devrait avoir lieu le lundi 27 septembre.

M. BUREAU Antoine, Conseiller municipal, demande si le nom envisagé a été changé.

Mme DUPUY Charline, Adjointe au maire, rappelle que le Conseil municipal avait demandé un droit de regard sur le nom.

M. GIRARD Yannis, 1er Adjoint au Maire, rappelle que le nom envisagé est 'Le Tauxigny'.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, souhaite préciser concernant la date d'ouverture que celle-ci est liée à l'arrivée du stock Tabac. Il informe par ailleurs du début ce jour, des travaux du réseau de chaleur.

Mme GUERET Stéphanie, Conseillère municipale, demande si la commission Commerce doit être convoquée pour l'organisation de l'inauguration.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, et Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au Maire, pense que ce sujet concernerait plutôt la commission Vie Locale.

BUREAUX DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS :

Suite à un courriel de la préfecture, les élus ont été interrogés, cet été, concernant les bureaux de vote, leur lieu d'implantation et la répartition des électeurs en leur sein.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller Municipal, affirme que les élus ont été interrogés mais que cela n'a servi à rien.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, estime que le délai entre le courriel de la préfecture (22 juillet), l'interrogation des élus (26 juillet) et la date de réponse souhaitée par la préfecture (13 août) ne permettait pas de réaliser les travaux pour les modifications de la répartition des électeurs (Lieux-dits à choisir, nombre d'électeurs dans ces lieux dits, etc..).

Mme GUERET Stéphanie, Conseillère municipale, estime qu'il faut rapidement entamer les travaux pour une réalisation effective à partir des élections post 2022.

DÉFIBRILLATEURS :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que l'installation du défibrillateur de la salle polyvalente est terminée.

M. DUBOIS Cyrille, Conseiller municipal, demande si des démonstrations sont prévues.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, indique qu'une formation va être organisée pour les élus.

M. DURAND Mathieu, Conseiller municipal, demande si la population sera formée.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, répond qu'il est difficile de former tout le monde.

M. DUBOIS Cyrille, Conseiller municipal, pense qu'il faudrait former les présidents d'association.

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, souhaite qu'une communication par les réseaux numériques de la mairie (Site, Facebook, Panneau pocket) doit être faite.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que la communication sera faite après finalisation de l'installation des deux autres défibrillateurs (Mairie de Tauxigny, Cimetière/aire de jeux de Saint-Bauld).

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, indique que la soirée annuelle (en juin) de démonstration des jeunes sapeurs-pompiers présente entre autres l'utilisation d'un défibrillateur.

VÉHICULE PARTAGÉ :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, annonce que la remise officielle des clés du véhicule partagé par la Croix Rouge sera faite le 17 septembre à 18 heures à la salle polyvalente.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, indique que la Croix Rouge fera les invitations et que le Conseil municipal est invité. Un mail de confirmation sera envoyé très rapidement.

M. GIRARD Yannis, 1er Adjoint au Maire, demande si la mairie a connaissance des autres invités car l'événement se déroule sur la commune.

FIBRE :

M. BUREAU Antoine, Conseiller municipal, rappelle que les habitants ont reçu en début d'année 2021 un courrier concernant la fibre sur la commune de Tauxigny-Saint-Bauld et demande l'état d'avancement avant le raccordement des habitants ainsi que la nature du réseau.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que ce courrier n'émanait pas de la mairie et que les raccordements des habitants pourraient se faire en fin d'année 2023 si tous les travaux avancent comme annoncés. Le réseau est en majorité aérien.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique par ailleurs que l'antenne du Buisson assure effectivement depuis quelques jours une transmission 5G par l'opérateur Free.

AIRE DE JEUX :

M. BUREAU Antoine, Conseiller municipal, demande si l'aire de jeux situé à Saint-Bauld va être rénovée.

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire, répond que cela doit être prévu au budget et qu'il faut ainsi l'envisager pour 2022.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, confirme que c'est un investissement à prévoir.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. DUBOIS Cyrille, Conseiller municipal, demande si les réunions du Conseil municipal doivent encore se faire à huis-clos.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que non. Ainsi, l'affiche et la convocation des conseillers n'indiquent plus que le Conseil Municipal se réunit à huis-clos. L'accueil du public est possible dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

ADVEN'TOURS :

Les Adven'Tours présenteront un retour sur leur projet réalisé cet été le samedi 9 octobre 2021 à 18 heures à la salle polyvalente de Tauxigny. La mairie va recevoir une invitation.

JEUX PARALYMPIQUES :

M. GATEFIN Bertrand, Conseiller municipal, informe des nombreux messages d'encouragement à Eric Pereira transmis par la population. La Commission Terre de Jeux 2024 a vu avec Eric Pereira pour étudier la possibilité d'un retour d'expérience éventuellement en compagnie d'un autre athlète de haut niveau.

EFFECTIF DE L'ÉCOLE :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil municipal que l'effectif de l'école est pour l'année scolaire 2021/2022 de 165 élèves. Pour rappel, l'effectif était de 184 élèves pour l'année scolaire 2020/2021. C'est une baisse importante.

La séance est close à 20 heures 02 minutes.




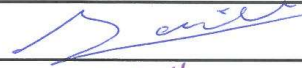




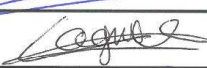








Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 04 octobre 2021 à 19 heures.

DATE	NUMERO	OBJET
06/09/2021	DE_2021_009_051	SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) : CONSULTATION COMMUNALE AVIS DE LA COMMUNE
06/09/2021	DE_2021_009_052	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET- LOIRE (SIEIL) : GROUPEMENT "POLE ENERGIE CENTRE" POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023
06/09/2021	DE_2021_009_053	TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATIONS

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAUD

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 06/09/2021

Date de la convocation: 01/09/2021

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yannis	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOUALLIER Noëlle	Conseillère Municipale	Représentée par JACQUET Stéphane
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	Représenté par GIRARD Yannis
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	Représentée par LAGNY Peggy
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	Représenté par GATEFIN Bertrand
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	